

Metzger et Associés Architecture
Monsieur Francis METZGER
Rue aux Laines, 40
B-1000 BRUXELLES

V/réf. : vos courriers des 28/02 et 15/03/2007
N/réf. : AVL/CC/XL-2.33 /s. 409
Annexes : 8 documents A3

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Avenue Général De Gaulle. 39 (architecte E. Blérot).
Projet de transformation et de restauration.
Suivi d'avis conforme

En réponse à vos courriers des 28 février et 15 mars 2007, nous avons l'honneur de vous communiquer **les recommandations** émises par notre Assemblée, en sa séance du 21 mars 2007 concernant l'objet susmentionné.

La Commission a examiné, en séance du 24 janvier 2007, un complément d'information relatif au projet de transformation et de restauration de la maison sise au 39, avenue Général de Gaulle et due à l'architecte E. Blérot. Dans l'avis conforme favorable sous réserve qu'elle a émis à l'issue de cet examen, elle estimait que le traitement de l'interface entre l'ascenseur et la cage d'escalier restait insatisfaisant et qu'il devait continuer à faire l'objet d'une réflexion plus poussée. En effet, plusieurs problèmes subsistaient quant au nombre de portes sur les paliers – surtout au rez-de-chaussée – ainsi qu'au niveau de la lisibilité de la hiérarchie des fonctions (distinction entre les portes existantes donnant accès aux belles pièces de vie et celles, moins travaillées, fermant des espaces utilitaires).

La Commission avait donc demandé de continuer à chercher une solution plus acceptable pour le traitement de ces éléments. En tout état de cause, elle demandait que le nombre de portes soit réduit au minimum et que plusieurs types de traitement soient proposés afin de pouvoir choisir la solution la mieux adaptée :

- soit un traitement « invisible » des portes, comme proposé dans le complément d'information,
- soit un traitement s'inspirant des portes de Blérot les plus simples de la maison.

Deux nouvelles propositions, basées sur ces suggestions, ont donc été envoyées par l'auteur de projet à la fois à la DMS, à la CRMS et à la DU.

A leur examen, en séance du 21 mars dernier, il est apparu que la solution « invisible » ne résultait pas de la recherche d'une mise en œuvre adaptée mais recourrait simplement à des éléments standards dépouillés mais finalement peu discrets et totalement inadaptés au cadre de la splendide cage d'escalier de la maison de Blérot.

La deuxième option, basée sur l'emploi de portes à panneautage (typique de l'époque de construction de la maison), est apparue comme étant plus adéquate et la Commission demande donc de favoriser la mise en œuvre de cette solution et de soumettre le détail d'exécution de ces portes pour approbation à la DMS.

Cela étant, elle a observé que le problème de la hiérarchie des portes continuait de se poser au niveau du rez-de-chaussée et qu'il résultait essentiellement de la récupération, pour le vestiaire, d'une double porte de Blérot, de grandes dimensions (qui était présente dans une ancienne cloison aujourd'hui démolie mais dont on ne connaît pas avec certitude la localisation à l'origine dans la maison).

Afin d'éviter ce problème, la Commission demande de ne pas réemployer cette double porte à cet endroit (mais de conserver cette porte dans le bâtiment) et de plutôt recourir à des portes (1 double et une simple) à panneautage, de plus petites dimensions, à l'instar de ce qui est prévu pour les étages.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : M. G. Conde-Reis
A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx et M. F. Timmermans